



**SOUCIEUX D'ÉQUITÉ, LE SMTC – SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE - MET TOUT EN ŒUVRE POUR QUE SON RÉSEAU RÉPONDE AU MIEUX AUX BESOINS EN DÉPLACEMENTS DE TOUS, ET NOTAMMENT DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE LA MÉTROPOLE, QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE.**

### POUR QUI ?

Le SMTC propose aujourd'hui une nouvelle offre à destination des publics scolaires, âgés de 4 à 17 ans, résidant dans les secteurs peu denses de la métropole, dont le domicile est uniquement desservi par une ligne TAG (FLEXO ou scolaire) dont l'offre est inférieure ou égale à 10 allers-retours/jour\*.

### QUOI ?

Un Pass scolaire zone peu dense, permettant un aller-retour par jour scolaire, valable pendant l'année scolaire.

### COMBIEN ?

Le montant de cet abonnement annuel a été fixé à 150 €.

# 4 / 17 ANS

\*Votre domicile doit également être situé à plus de 500 m d'un point d'arrêt d'une ligne TAG dont l'offre est supérieure à 10 allers-retours/jour ou d'une ligne Transisère structurante.

### COMMENT ?

Pour bénéficier de cette offre, présentez-vous dans une agence de mobilité munis des documents suivants :

- **Livret de famille** : pages des parents et du (ou des) enfant(s) concerné(s) par la demande,
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : facture téléphone fixe/Internet, électricité, gaz, quittance de loyer.



**MÉTROMOBILITÉ**



**MAIS AUSSI...**

### LA BOURSE D'APPROCHE

Cette bourse est attribuée aux enfants dont le domicile est éloigné du réseau de transports en commun et répond aux critères suivants :

- la distance entre son domicile et l'arrêt le plus proche est supérieure à 3 km,
- OU
- le domicile est situé à plus de 3 km de l'établissement scolaire de secteur (collège ou lycée) **ET** il n'est pas desservi par les transports publics.

+ de renseignements sur [www.smtc-grenoble.org](http://www.smtc-grenoble.org)

